

Madame, Monsieur,

L'Etat et la Communauté de communes du Pays d'Issoudun lancent, comme chaque année, un appel à projets dans le cadre de la politique de la ville. Nous vous invitons à déposer vos projets pour l'année 2018. Les actions présentées doivent s'inscrire sur les territoires « quartiers politique de la ville » et dans les priorités identifiées dans le contrat de ville signé le 9 juillet 2015 :

- améliorer l'insertion/l'inclusion socio-économique des habitants,
 - promouvoir l'éducation et la culture sous toutes ses formes,
 - développer le bien-être, l'accès aux droits et le mieux-vivre ensemble au sein du quartier.
- Lutter contre la précarité et l'isolement des habitants, particulièrement au bénéfice des femmes, des personnes âgées et des jeunes.

Nous vous adressons le cahier des charges de l'appel à projets 2018 concernant ce dispositif, ainsi qu'un guide pour vous aider à remplir le dossier de demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention devront être complétés **avant le 7 mars 2018**, délai de rigueur, de manière dématérialisée, sur l'extranet du CGET (<http://addel.cget.gouv.fr>). Un exemplaire papier de votre dossier, revêtu de la signature du responsable de la structure, doit être adressé aux coordonnées suivantes : « DDCSPP, service Jeunesse, sport, vie associative et politique de la ville, Catherine Béranger, Cité administrative, Bâtiment A, CS 36020 Châteauroux Cedex ». **Tout dossier incomplet et/ou arrivé hors délai sera automatiquement refusé.**

Nous vous rappelons que pour une reconduite d'action, les dossiers doivent obligatoirement être accompagnés d'un bilan quantitatif et qualitatif, saisi sur l'extranet si définitif ou sur papier libre si intermédiaire, des actions financées en 2017. L'absence de ces documents induira le rejet du dossier.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter un des correspondants dont les coordonnées figurent dans l'appel à projets.

D'autre part, la politique de la ville est née il y a 40 ans : quatre décennies d'action et d'engagement dans les quartiers, auprès de leurs habitants. Pour construire collectivement une nouvelle étape, le ministère de la cohésion des territoires lance une importante mobilisation autour de cet événement, avec entre autres la labellisation d'actions, label qui vise à mettre en valeur des initiatives proposées des porteurs de projets dans les territoires - collectivités locales, associations etc. De plus amples informations vous seront fournies prochainement pour la déclinaison locale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la CCPI



André LAIGNEL



Le Préfet

Seymour MORSY